

**Délibération n° 2021-22 du 6 mai 2021  
du Collège de l'Agence française de lutte contre le dopage  
procédant à une inscription et à une radiation au sein du groupe cible de l'Agence**

Le Collège de l'Agence française de lutte contre le dopage,

Vu le code du sport, notamment ses articles L. 232-5 et L. 232-15,

Vu la délibération n° 2019-57 du 17 octobre 2019 relative aux obligations de localisation des sportifs constituant le groupe cible de l'Agence française de lutte contre le dopage,

Sur proposition de la directrice du département des contrôles,

Considérant qu'il y a lieu de procéder à l'inscription dans le groupe cible d'une sportive pratiquant un sport individuel, ayant fait l'objet d'une sanction disciplinaire pour une infraction à la réglementation antidopage lors des trois dernières années ;

Considérant, par ailleurs, qu'il convient de procéder à la radiation du groupe cible de l'Agence d'un sportif dont le maintien dans ce dernier n'est plus justifié ;

**DÉCIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>** – Est inscrite dans le groupe cible de l'Agence la sportive dont le nom figure en annexe 1 à la présente délibération.

**Article 2** – Est radié du groupe cible de l'Agence le sportif dont le nom figure en annexe 2 à la présente délibération.

**Article 3** – Les sportifs concernés seront informés de leur situation au regard du groupe cible, suivant les modalités définies par la délibération n° 2019-57, susvisée.

**Article 4** – La présente délibération sera publiée sur le site internet de l'Agence.

La présente délibération a été adoptée par le Collège de l'Agence française de lutte contre le dopage au cours de sa séance du 6 mai 2021.

La Présidente  
de l'Agence française de lutte contre le dopage,

Dominique LAURENT

*signé*

**Annexe 1 à la délibération n° 2021-22  
du Collège de l'Agence française de lutte contre le dopage  
en date du 6 mai 2021 :  
Inscription d'une sportive dans le groupe cible**

<b>FÉDÉRATION</b>	<b>CIV.</b>	<b>Prénom</b>	<b>NOM</b>
<b>Cyclisme</b>	Mme	Marion	SICOT

**TOTAL**

**1**

**Annexe 2 à la délibération n° 2021-22  
du Collège de l'Agence française de lutte contre le dopage  
en date du 6 mai 2021 :  
Radiation d'un sportif du groupe cible**

<b>FÉDÉRATION</b>	<b>CIV.</b>	<b>Prénom</b>	<b>NOM</b>
<b>Ski</b>	M.	Benoît	BURATTI

**TOTAL**

**1**